



## Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles

Date d'entrée en vigueur (jj-mm-aaaa)	1 <sup>er</sup> avril 2026
Date d'approbation (jj-mm-aaaa)	30 mars 2026
Remplace	S.O.
Archivé	
Langue de publication originale	Anglais

### Portée

La présente politique s'applique à tous les événements et activités sanctionnés par la Fédération de tir du Canada (FTC), y compris les championnats nationaux, ainsi qu'à tout événement se déroulant sous l'autorité de la FTC.

La présente politique s'applique à toutes les personnes participant aux événements de la FTC, y compris les athlètes, les entraîneurs, les officiels, les bénévoles, les employés, les agents contractuels, les organisateurs de l'événement et, le cas échéant, les spectateurs.

Lorsqu'une compétition sanctionnée par la FTC est tenue conformément aux règles de la Fédération internationale de tir sportif (International Shooting Sport Federation, ou ISSF), la présente politique s'applique en conjonction avec les *Règles techniques de l'ISSF*; elle ne remplace pas ces dernières. En cas de conflit, les règles de l'ISSF prévaudront.

### Définitions

« Annulation » – Décision indiquant qu'une compétition ne peut pas reprendre en toute sécurité lors d'un jour donné ou que l'étape en cours de la compétition ne peut pas être achevée.

« Retard » – Brève interruption de la compétition durant habituellement entre 15 et 30 minutes, à la suite de laquelle la compétition peut reprendre si les conditions s'améliorent.

« Conditions météorologiques exceptionnelles » – Toute condition météorologique pouvant avoir un effet immédiat ou cumulatif sur la sécurité des participants, les activités de l'événement ou l'intégrité de l'installation. Ceci comprend, sans exclure d'autres possibilités, la chaleur excessive, la foudre, les vents violents, la pluie forte, les inondations et la mauvaise qualité de l'air dans les installations extérieures.



## **Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles**

« Report » – Suspension prolongée de la compétition durant habituellement deux (2) heures ou plus, à la suite de laquelle la compétition peut reprendre si les conditions s’améliorent.

### **Politique**

La Fédération de tir du Canada (FTC) s’engage à offrir un environnement de compétition sûr, respectueux, équitable et bien géré. La priorité sera toujours accordée à la santé et à la sécurité plutôt qu’aux résultats de la compétition.

Les conditions météorologiques exceptionnelles peuvent créer des risques inacceptables pour les athlètes, les officiels, les bénévoles, les employés et les spectateurs. Lorsque les conditions météorologiques posent un risque immédiat ou cumulatif pour la sécurité, les représentants autorisés ont la responsabilité de modifier, de retarder, de reporter ou d’annuler la compétition.

Lors des compétitions assujetties aux règles de l’ISSF, le jury, l’officiel de tir en chef ou un autre officiel désigné en vertu des *Règles techniques de l’ISSF* dispose de l’autorité finale pour décréter la suspension, le report ou l’annulation de la compétition.

Les décisions doivent être prises avec transparence et cohérence, en prêtant une attention particulière aux athlètes juniors, aux para-athlètes et aux personnes dont le handicap ou l’âge peut accroître la vulnérabilité. La compétition ne reprendra pas à moins que les conditions permettent une participation sûre et l’attribution de pointages justes et cohérents lors de tous les relais.

### **Procédures opérationnelles**

#### **Planification avant la compétition**

Avant le début de la compétition, les organisateurs devraient examiner les prévisions météo qui concernent le lieu où se tiendra l’événement et identifier d’éventuels risques associés à la météo. L’emplacement des abris, l’accès à des moyens de s’hydrater, les ressources permettant de se rafraîchir et les méthodes de communication devraient être confirmés à l’avance. Si des conditions exceptionnelles sont prévues, du personnel additionnel devrait être affecté à la surveillance ou à la sécurité.

#### **Suivi des conditions météorologiques**

Les conditions météorologiques devraient faire l’objet d’une surveillance avant et pendant la



## Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles

compétition. On recommande aux organisateurs de suivre en temps réel la température et les taux d'humidité prévus pour chaque site de compétition. Les principales sources d'information officielles sont les prévisions météo, les avertissements, les veilles et les avis publiés par Environnement Canada. Les observations sur le terrain et les conditions réelles peuvent être plus valables que les prévisions si les conditions se dégradent plus rapidement qu'anticipé.

Le jury peut utiliser un système approuvé de radar de vitesse portatif pour vérifier des cibles au hasard si le temps est mauvais ou pour d'autres raisons.

### Chaleur excessive

Les seuils de chaleur indiqués ci-dessous prescrivent des interventions qui sont fondées sur les conditions environnementales. Ils permettent une prise de décisions uniforme lors de toutes les compétitions de la FTC. Ces seuils doivent être pris en considération que l'événement se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur.

Indice de chaleur (°C)	Niveau de risque	Mesures recommandées
< 27	Sûr	Aucune limite d'activité et pause-hydratation à toutes les 30 minutes. Encourager les participants à aller à l'ombre et à s'hydrater.
27-32	Prudence	Repos et pause-hydratation à toutes les 25 minutes. Ombre requise. Eau froide disponible. Surveiller les participants attentivement.
32-41	Extrême prudence	Repos et pause-hydratation à toutes les 20 minutes. Limiter les efforts. Modifier les horaires au besoin.



## Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles

>41	Danger	Annuler la compétition ou la reporter jusqu'à ce que la température rafraîchisse. Risque inacceptable pour la santé.
-----	--------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

1. Il est recommandé de désigner un responsable de la sécurité sur place pour la chaleur qui surveillera les conditions, appliquera le programme de repos et d'hydratation et formulera des avis à propos des retards et des annulations. Lorsque l'indice de chaleur atteint ou dépasse 32°C, les organisateurs devraient envisager de retarder ou de reprogrammer l'événement. Si l'indice est de 41°C ou plus, toute la compétition devrait être suspendue jusqu'à ce que les conditions s'améliorent.
2. Des ajustements peuvent être apportés, p. ex., modifier ou raccourcir une épreuve, présenter les activités exigeantes sur le plan physique tôt le matin ou en soirée ou reporter l'événement si la température est supérieure à 32 à 35°C.
3. Les stratégies d'atténuation pour la chaleur peuvent consister à fournir des espaces permettant de se mettre à l'ombre et de se rafraîchir dans toutes les installations extérieures, y compris les zones réservées aux spectateurs, les lieux d'échauffement et les postes d'officiels. Des ventilateurs-pulvérisateurs ou des unités de refroidissement portatives peuvent être installés dans les zones d'attente. Les athlètes sont encouragés à utiliser des serviettes glacées ou des vestes refroidissantes.
4. L'accès à des moyens de s'hydrater est obligatoire. De nombreux postes d'hydratation fournissant de l'eau à une température de 10 et 15°C doivent être installés dans divers endroits. De l'eau devrait être disponible à tous les postes de compétition, particulièrement sur les pas de tir situés à l'extérieur.
5. En plus d'adopter des mesures de prévention, les organisateurs doivent être prêts à intervenir en cas d'urgence médicale due à la chaleur. La préparation médicale peut notamment consister à faire appel à des secouristes formés et capables de reconnaître et de traiter les malaises et les coups de chaleur. Lorsque cela est possible, des thermomètres devraient être disponibles pour prendre la température des participants.

### Froid excessif

Lorsque la température descend, la capacité des athlètes à appuyer sur la détente de manière contrôlée peut être affectée.



## **Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles**

La température est un élément qui doit être pris en considération, car les exigences qui s'appliquent aux vêtements que les athlètes sont autorisés à porter empêchent parfois l'ajout d'une couche qui les protégerait du froid.

Les variables propres à la discipline devraient aussi être considérées, notamment l'incidence du vent sur la température et le type d'épreuve (p. ex., position couchée).

### **Foudre**

1. La foudre pose un risque grave et immédiat lors des compétitions de tir qui se déroulent à l'extérieur. Si des éclairs sont visibles ou détectés dans la zone, la compétition doit immédiatement prendre fin. Le pas de tir doit être évacué sans délai.
2. Les participants doivent se mettre à l'abri dans un bâtiment solide disposant d'une alimentation électrique et d'un système de plomberie. Si cela n'est pas possible, un véhicule au toit dur et aux vitres fermées peut faire l'affaire. Les structures ouvertes, les tentes et les arbres ne sont pas des abris sûrs.
3. Afin que la compétition puisse reprendre, au moins 30 minutes doivent s'écouler après le dernier coup de tonnerre ou le dernier éclair. Si des outils de détection de la foudre sont utilisés et que les résultats indiquent qu'il y a des éclairs à proximité, la suspension devrait se poursuivre même si aucun coup de tonnerre n'est entendu.
4. Avant le début de la compétition, on recommande aux organisateurs de bien expliquer les procédures à suivre en cas de foudre, y compris l'emplacement des abris et les étapes à franchir pour reprendre la compétition. Le personnel médical devrait être prêt à intervenir pour traiter les blessures dues à la foudre. Les personnes foudroyées ne peuvent pas transmettre une charge électrique; il est donc possible de les soigner dès que cela peut être fait en toute sécurité.
5. La foudre peut être localisée par l'entremise d'une observation visuelle, par le son du tonnerre ou au moyen d'outils de détection, si ceux-ci sont accessibles. Si l'on peut entendre le tonnerre, cela signifie que la foudre peut frapper. La compétition devrait donc immédiatement être arrêtée.

### **Vents violents**

1. Les vents violents peuvent causer des conditions dangereuses si les cibles, les panneaux et les autres pièces d'équipement se renversent, s'effondrent ou s'envolent. La



## **Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles**

compétition peut être retardée ou suspendue lorsque le vent compromet la sécurité ou la stabilité de l'équipement.

1. Si la vitesse du vent ou les rafales posent des risques pour les participants, les officiels ou les spectateurs, la compétition doit être interrompue jusqu'à ce que les conditions s'améliorent. L'équipement devrait être fixé ou retiré au besoin. Il est recommandé de ne pas reprendre la compétition avant que le vent ne représente plus de risque pour la sécurité.
2. Si une veille ou un avertissement de tornade est émis pour la région, la compétition peut être reportée jusqu'à ce que les avis soient levés. Si des signes de tornade sont observés, tous les participants doivent immédiatement s'abriter dans un endroit approprié.
3. Les conditions de vent doivent être constamment évaluées en fonction de leurs répercussions sur la sécurité des participants et la stabilité de l'équipement. La compétition peut être retardée ou suspendue si le vent menace de déplacer ou de renverser les cibles, les abris, les panneaux ou l'équipement ou de les rendre instables, ou si les conditions posent des risques pour les participants, les officiels ou les spectateurs.

### Pluie forte

1. Une pluie forte, une inondation ou une accumulation d'eau qui nuit à l'équilibre, à la visibilité, à l'intégrité du pointage ou à la sécurité en matière d'électricité est un risque qui doit être évalué en continu. La compétition peut être retardée, modifiée ou annulée si les conditions entraînent des risques inacceptables.
2. La configuration des champs de tir et des parcours extérieurs tient compte des risques que les participants glissent, trébuchent ou tombent. Lorsque le temps est froid et humide, les organisateurs doivent en outre évaluer les risques d'hypothermie. Des mesures doivent immédiatement être prises pour éliminer les risques électriques découlant d'une exposition à l'eau.
3. La décision de poursuivre ou d'interrompre une compétition lors d'un épisode de pluie forte doit reposer sur plusieurs facteurs : le risque de glisser sur le sol, la visibilité, l'intégrité du pointage, les risques électriques et les risques d'hypothermie. Si ces éléments compromettent la sécurité des participants ou la capacité à tenir une compétition équitable, l'événement peut être retardé ou annulé.



## **Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles**

### Qualité de l'air

1. Lors de tous les événements extérieurs de la Fédération de tir du Canada (FTC), la cote air santé (CAS) doit être utilisée pour évaluer la qualité de l'air. Cette dernière doit faire l'objet d'une surveillance avant et pendant la compétition, particulièrement durant la saison des incendies de forêt ou lorsque de la fumée est visible.
2. Les organisateurs ont l'autorité de modifier les horaires ou de retarder, reporter ou annuler une compétition quand la CAS indique que les risques pour la santé sont « élevés » ou « très élevés ». La priorité devrait être accordée à la santé et à la sécurité des athlètes, des officiels, des bénévoles et des spectateurs.
3. Des stratégies d'atténuation peuvent être employées, p. ex., raccourcir les épreuves, prolonger les périodes de repos, reporter la compétition à une heure où la qualité de l'air sera meilleure ou retarder les épreuves jusqu'à ce que les conditions s'améliorent.
4. Les organisateurs doivent communiquer les données relatives à la qualité de l'air et les risques connexes aux participants avant et pendant la compétition, c.-à-d. la CAS actuelle, les répercussions possibles sur la santé et, le cas échéant, les modifications qui doivent être apportées à l'événement.
5. Les officiels et le personnel médical doivent surveiller les participants afin de repérer les symptômes associés à une mauvaise qualité de l'air, p. ex. : toux, irritation de la gorge, essoufflement, malaise pulmonaire, étourdissements ou fatigue inhabituelle. Les participants qui éprouvent des symptômes doivent cesser l'activité et être évalués au besoin.
6. Une attention toute particulière doit être portée aux athlètes juniors, aux bénévoles, aux officiels et aux personnes ayant des troubles respiratoires connus. À la discrétion des officiels de l'événement, des seuils plus conservateurs pourraient être appliqués, ou l'activité pourrait être suspendue plus tôt.

### Modification de l'événement

En conjonction avec le jury et le directeur général (ou son représentant), les organisateurs pourraient décider de modifier le format de la compétition, de raccourcir les épreuves, de prolonger les périodes de repos ou de reporter des activités afin de réduire l'exposition aux conditions météorologiques exceptionnelles. Ces modifications devraient clairement être communiquées à tous les participants.



## **Politique concernant les conditions météorologiques exceptionnelles**

### **Communication**

Lorsque les conditions météorologiques sont exceptionnelles, il est essentiel de communiquer clairement. Les participants, les officiels, les bénévoles et les spectateurs doivent être informés des risques et des procédures liés à la météo avant le début de la compétition. Des mises à jour peuvent être fournies au moyen d'annonces, de bulletins ou de systèmes d'alerte à codes de couleurs.

Les endroits où se trouvent les abris doivent être identifiés à l'avance et indiqués aux participants, aux officiels, aux bénévoles et aux spectateurs avant le début de la compétition. Les directives pour se rendre aux abris et pour reprendre la compétition doivent être clairement expliquées. Sur les champs de tir pour la carabine et le pistolet, les zones utilisées par les athlètes, les officiels et les spectateurs doivent être couvertes afin d'offrir une protection contre le soleil, le vent et la pluie. Cette protection ne doit toutefois pas conférer un avantage significatif à un poste de tir ou à une partie du champ en particulier.

Des panneaux indiquant le niveau de risque posé par les conditions météo, les symptômes du stress dû à la chaleur et l'emplacement des points permettant de s'hydrater, de se rafraîchir et de s'abriter doivent être affichés dans les zones réservées aux athlètes et aux officiels. Des systèmes à codes de couleurs peuvent être utilisés pour expliquer le comportement attendu, p. ex., le vert pour une activité normale, le jaune pour la prudence et la modification des activités et le rouge pour l'annulation ou le report de l'épreuve.

Les perturbations, retards ou reports importants et les annulations dues aux conditions météorologiques doivent être documentés par les organisateurs de l'événement.

*Date du dernier examen : 30 mars 2026*

*Les procédures opérationnelles ne sont pas approuvées par le conseil d'administration, mais plutôt par le directeur général.*